

Aménager des places de stationnement adaptées

Fiche élaborée en partenariat avec Choose Paris Region

Informations issues du [Guide illustré Accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existant](#)

Description

Le stationnement est l'un des premiers services tangibles qu'un visiteur va utiliser dans la structure touristique ou culturelle, il est donc très important qu'il s'y sente bien accueilli. La première impression se joue dès l'arrivée et participe à l'expérience visiteur, de son arrivée jusqu'à la fin de sa visite.

S'il est impossible de créer des places adaptées avec une répartition homogène sur le parc de stationnement, il est conseillé d'indiquer précisément à l'entrée du parc de stationnement où elles sont situées. Il est également nécessaire d'indiquer sur le site internet de l'établissement combien de places adaptées sont disponibles.

THÈME
Inclusion

OBJECTIF
Mise en place
d'aménagements

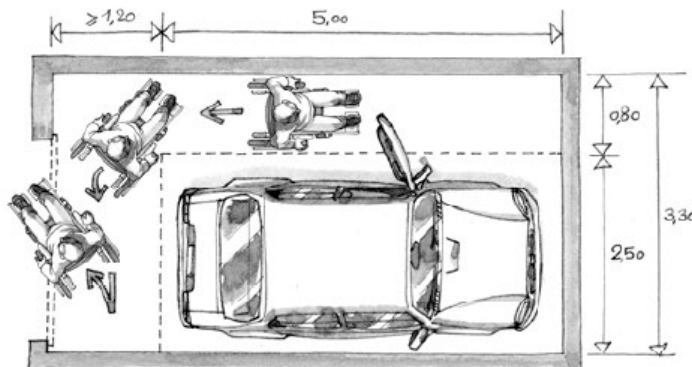
PRATIQUE
Aménager des places de
stationnement adaptées

DIFFICULTÉ



Étapes à suivre pour mettre en œuvre la pratique

- Localiser les places de stationnement adaptées**
 Assurez-vous que les places de stationnement adaptées sont situées à proximité d'une entrée et reliées par un cheminement accessible, avec un niveau d'éclairage extérieur de 20 lux.



Source : Guide illustré Accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existant

- **Adapter les dimensions de la place de stationnement dédiée aux personnes en situation de handicap**

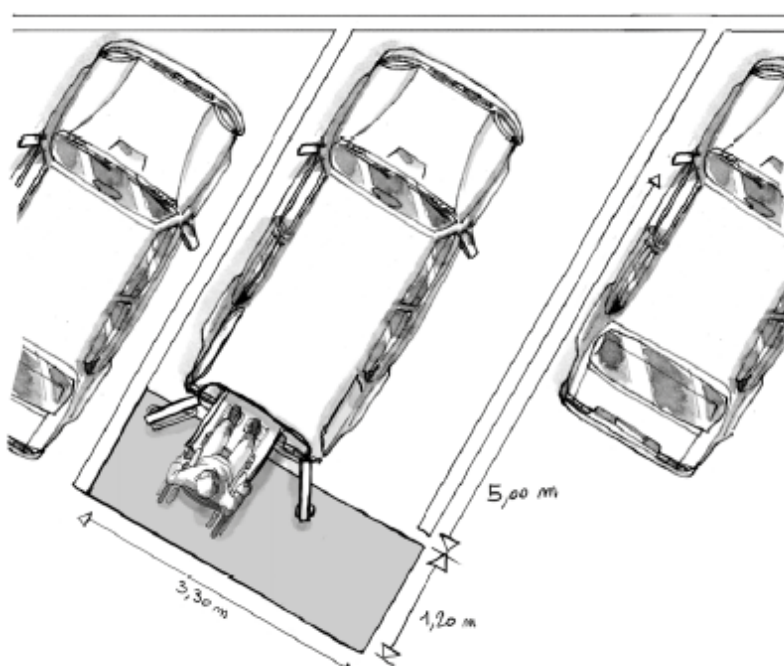
Veillez à ce que les places de stationnement adaptées aient une largeur minimale de 330 cm et une longueur minimale de 5 m.

- **Placer des repères visuels**

Marquez clairement les places de stationnement adaptées au sol et utilisez une signalisation verticale pour les rendre facilement repérables.

- **Respecter la quantité de places**

Assurez-vous qu'au moins 2 % des places de stationnement dans les établissements recevant du public sont adaptées. Les places en épi ou en bataille doivent comporter une sur-longueur de 120 cm pour permettre l'entrée ou la sortie du véhicule par l'arrière.



Source : Guide illustré Accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existant

- **Informez et communiquez sur le stationnement**

Communiquez sur votre site internet sur les conditions de dépôt minute à proximité de l'établissement, la présence de places de stationnement adaptées, et fournissez des détails sur les distances jusqu'à l'entrée du site touristiques et caractéristiques des cheminements.

- **Favoriser l'accessibilité universelle**

Si possible, créez des places de stationnement "familles" pour répondre aux besoins des visiteurs avec poussettes ou bagages, favorisant ainsi une accessibilité universelle.

Demander la marque d'Etat Tourisme et Handicap pour garantir un accueil adapté

Obtenir le label Tourisme et Handicap :

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/marque-label-tourisme-handicap#>

Parties prenantes à impliquer

- Direction, administration
- Référent accessibilité, tourisme et handicap
- Responsable Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement
- Expert, consultant en accessibilité
- Service des publics, personnel d'accueil

Aspects financiers

Coûts : coûts des aménagements nécessaires

Suivi de la mise en œuvre

Suivre la fréquentation des places de stationnement adaptées

Exemple

Photos illustrant des places de stationnement adaptées



Exemple de signalétique verticale et marquage au sol des places de stationnement adaptées



Marquage au sol de places de stationnement réservées aux familles

Ressources

[Article 3 Arrêté du 8 décembre 2014 : dispositions relatives au stationnement automobile](#)

[Fiche pratique « Stationnement » portail.pro.visitparisregion.com](#)